

2

Que disait la femme pauvre?

« Comment voulez-vous que je me recueille et que je pense devant mes marmites vides, quand mes enfants ont faim? »

Que réclamait-elle?

Un espace de sécurité.

Et pour quel motif?

Pour pouvoir devenir un espace de générosité.

Voilà tout le catéchisme que nous avons lu dans sa souffrance et dans son cri :

« La grande douleur des pauvres c'est que personne n'a besoin de leur amitié ».

— Ces marmites vides et ce cœur vacant : il suffisait de rapprocher ces deux plaintes solidaires pour que se dessinât, sur une trame authentiquement franciscaine, la figure du *droit*. S'il s'agit, en effet, de n'être pas frustré du don de soi où l'être humain révèle son vrai visage, si la sécurité que l'on réclame est uniquement ordonnée à ce don, alors vraiment la pauvreté où François a trouvé son trésor, est la seule légitimation de la propriété, qui est, normalement, l'expression concrète de cette sécurité. Car ce qui importe, finalement, c'est de ne plus se posséder soi-même, d'être libre de soi. Aussi bien, toute la rigueur, toute la passion, avec laquelle François s'attache à extirper de ses disciples le sens de la propriété, ne tend qu'à

affermir en eux le dépouillement intérieur qui les rendra entièrement disponibles. Et c'est là évidemment ce qui constituait pour lui la véritable pauvreté.

Mais comment être disponible, comment sortir de soi, quand on est rivé à sa biologie par une privation dont elle s'exaspère, quand toute l'énergie psychique se bloque derrière le seuil, infranchissable, que dresse un besoin frustré? L'élan vital ne peut se répandre dans la joie d'une création gratuite, tandis qu'il s'épuise dans la défense d'un organisme qui joue son existence dans une lutte sans répit. C'est, aussi bien, pourquoi le premier caractère *humain* d'une société est de réduire aux moindres frais la dépense biologique par une collaboration qui satisfait aux besoins matériels de manière à libérer l'énergie psychique d'une servitude intolérable.

3

L'homme, en effet, a autre chose à faire qu'à entretenir sa biologie. Il a autre chose à faire, parce qu'il *est* autre chose. Et c'est justement cette autre chose qu'il est, cette valeur qu'il peut devenir, cette création gratuite dont il a le pouvoir, cette puissance de générosité où l'univers reçoit de chacun une nouvelle origine, qui fonde *le droit* comme la caution d'une possibilité créatrice qui est la chance d'un suprême bien.

Le droit, en effet, mise sur *cette chance*, il est un crédit

fait à cette chance ou, ce qui revient au même, à la liberté qui la porte, et il faut qu'elle soit inestimablement précieuse pour être entourée, simple possible, d'une telle garantie. Il est vrai que cette garantie est très nettement qualifiée et ne s'applique qu'à *l'exigence* qui structure notre liberté. Si le droit, aussi bien, nous situe au delà de la biologie, en nous accordant une inviolable dignité, c'est pour nous mettre devant notre tâche humaine et nous engager à l'accomplir. C'est tout le contraire d'une facilité, d'un privilège irresponsable, dont on pourrait jouir à sa guise. Il concerne l'homme possible que nous avons à devenir et il nous abandonne quand nous renonçons à nous dépasser. La *sécurité* qu'il promet est liée à la *générosité* qu'elle conditionne et qui la fonde, à son tour, en la rendant seule exigible. Il ne signifie plus rien quand notre liberté se renie en ne s'ordonnant plus à notre libération.

Il est donc absolument impossible de se prévaloir d'un droit *authentique* pour couvrir son égoïsme, comme le faisait devant nous un homme qui ne s'était rien refusé : « Mon argent est à moi ; j'en fais ce que je veux, et s'il me plaît de le jeter à la mer, personne n'a le droit de m'en empêcher ». Un tel raisonnement est faux, non seulement parce qu'il refuse toute limitation extérieure à l'usage désordonné d'un droit, mais d'abord, parce qu'il méconnaît *l'altruisme proprement constitutif du droit*. Nous ne nous laisserons pas de répéter que notre biologie, si nous ne sommes pas autre chose, ne mérite

pas plus d'égards que celle d'une punaise ou d'un virus. Le prestige de l'*humain* ne saurait donc couvrir notre moi viscéral où tous nos appétits confluent dans une globale et aveugle revendication. Un tel moi, purement animal, n'a évidemment aucun droit. Le droit consacre uniquement la valeur que chacun est appelé à devenir, en triomphant de sa biologie par une radicale transmutation qui lie tous ses pouvoirs en *un nouveau moi qui est pur don*, et dont la seule revendication est d'obtenir les conditions où ce don puisse réellement s'accomplir : au bénéfice de tous.

La définition du droit de propriété qui s'est imposée à nous : *un espace de sécurité qui garantit un espace de générosité* implique précisément cette régulation interne qui en rend l'abus strictement impossible. Comment pourrais-je, en effet, réclamer pour moi les conditions matérielles qui me permettent d'accéder à la dignité humaine, de devenir source et fin, valeur et générosité, et accepter qu'autrui demeure écrasé par sa biologie dans une situation qui l'empêche d'en émerger? Et, à plus forte raison, comment pourrais-je, en étendant indûment mon espace de sécurité au détriment du sien, assumer la responsabilité de son écrasement? Il est clair qu'à ce point le droit m'abandonne et me condamne, qu'il cesse de couvrir ma propriété et qu'elle en perd immédiatement toute légitimité. La force en est désormais la seule caution : la biologie.